

DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT DU DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE INFIRMIER DE SANTE AU TRAVAIL
PORTE PAR L'UFR MEDECINE ET PROFESSIONS PARAMEDICALES

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 11 FEVRIER 2025,

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le Décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'Établissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les Statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le Règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la Délibération du Conseil d'Administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'Université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de renouveler le Diplôme InterUniversitaire « Infirmier de Santé au Travail » porté par l'UFR Médecine et Professions Paramédicales, tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 44

Votes : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

 

Le 17 février 2025

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

DIU Infirmier(e) de Santé au Travail

- Renouvellement -

UFR de rattachement : UFR de Médecine et des Professions Paramédicales
Etablissement(s) partenaire(s) : Faculté de Médecine de l'Université Jean Monnet - Saint-Etienne
Faculté de Médecine de l'Université Claude Bernard - Lyon 1
Faculté de Médecine de l'Université Grenoble Alpes
Responsable du diplôme : Frédéric DUTHEIL
Validation à compter du : 11/02/2025
Validation accordée jusqu'à fin : 2026 - 2027
Délibération CFVU N° 2025-02-11_04

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

Eléments de contexte

Au début des années 2000, une réforme de la Santé au Travail avait initié l'arrivée de nouvelles compétences parmi les acteurs de la Santé au Travail, dont les infirmiers en santé au travail (IST), avec des missions de soutien aux activités des médecins du travail, impliquant une formation spécifique en Santé au Travail pour les infirmiers (Code du Travail, article L4623-10) : « Si l'infirmier n'a pas suivi une formation en santé au travail, l'employeur l'y inscrit au cours des douze mois qui suivent son recrutement et, en cas de contrat d'une durée inférieure à douze mois, avant le terme de son contrat. Dans cette hypothèse, l'employeur prend en charge le coût de la formation. L'employeur favorise la formation continue des infirmiers en santé au travail qu'il recrute ». Ainsi, un « Diplôme inter universitaire infirmier(e) en santé au travail » (Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Lyon, et Grenoble) a été créé pour la rentrée universitaire 2012-2013. Récemment, la parution du Décret 2022-1664 du 27 décembre 2022 relatif à la formation spécifique des IST et celle de l'Arrêté du 30 janvier Année 1 fixant les modalités d'organisation et d'évaluation de la formation spécifique des IST nécessite d'actualiser le programme du DIU. L'ensemble des infirmiers en santé au travail, y compris ceux diplômés avant la parution du décret du 27 décembre 2022, devront avoir suivi ou être en mesure d'attester d'une formation répondant aux exigences du décret.

Objectifs

- **Objectif global de formation**

Ce DIU est une formation qualifiante en Santé au Travail destinée à former les IST, conformément à la réglementation (Code du Travail, article L4623-10).

- **Objectifs pédagogiques**

Comme précisé par le Décret 2022-1664 du 27 décembre 2022 relatif à la formation spécifique des (IST), puis l'Arrêté du 30 janvier Année 1 fixant les modalités d'organisation et d'évaluation de la formation spécifique des infirmiers de santé au travail, ce DIU permet au candidat d'acquérir des connaissances et compétences dans les matières suivantes :

- 1° La connaissance du monde du travail et de l'entreprise ;
- 2° La connaissance des risques et pathologies professionnels et des moyens de les prévenir ;
- 3° L'action collective de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé sur le lieu de travail et l'accompagnement des employeurs et des entreprises ;
- 4° Le suivi individuel de l'état de santé des salariés, incluant la traçabilité des expositions et la veille sanitaire et épidémiologique ;
- 5° La prévention de la désinsertion professionnelle ;
- 6° L'exercice infirmier dans le cadre des équipes pluridisciplinaires des services de prévention et de santé au travail et la collaboration avec les personnes et organismes mentionnés aux troisième et quatrième alinéas du I de l'article L. 4644-1.

Ce DIU permet également de développer d'autres compétences mises à profit dans le cadre d'un travail de mémoire, et qui serviront ultérieurement dans l'exercice professionnel de l'IST comme la recherche documentaire, la présentation de données quantitatives, la rédaction d'un rapport, ou la communication orale de travaux conduits dans le cadre professionnel.

II – Composante porteuse du projet

UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

aucune

IV – Partenaires de la formation

IV.1 – Autres établissements de formation partenaires

- Faculté de Médecine de l'Université Jean Monnet - Saint-Etienne
- Faculté de Médecine de l'Université Claude Bernard - Lyon 1
- Faculté de Médecine de l'Université Grenoble Alpes (UGA)

IV.2 – Autres partenaires du monde socio-économique et associatif

aucun

V – Responsable du DIU

Nom, Prénom :

Frédéric DUTHEIL

Statut : PU-PH

Coordonnées : UCA / UFR de Médecine et des Professions Paramédicales - Institut de Médecine du Travail

28 place Henri Dunant – TSA 50400 – 63001 CLERMONT-FERRAND cedex 1

06 88 22 48 48 28 ; secrétariat 04 73 17 82 60

frederic.dutheil@uca.fr; secrétariat : brigitte.baudonnat@uca.fr

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Pr Frédéric DUTHEIL, PU-PH
- M. Gil BOUDET, Enseignant-Chercheur

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- Pr Vincent BONNETERRE, PU-PH, Université Grenoble Alpes (UGA) / CHU de Grenoble
- Pr Barbara CHARBOTEL, PU-PH, Université Claude Bernard - Lyon 1 / CHU Lyon
- Pr Jean-Baptiste FASSIER, PU-PH, Université Claude Bernard - Lyon 1 / CHU Lyon
- Pr Luc FONTANA, PU-PH, Santé au Travail, Université Jean Monnet / CHU de Saint-Etienne
- Dr Carole PELISSIER, MCU-PH, Santé au Travail, Université Jean Monnet / CHU de Saint-Etienne
- Dr Vincent LOPEZ, PH, Santé-Travail-Environnement (CHU Clermont-Fd)

Au moins un apprenant de la formation

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 2023

Première année universitaire concernée par la demande : 2024-2025

Niveau de la formation : 1^{er} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis, conditions d'inscription
FI		
RE/FC	Infirmier Diplômé d'État	<ul style="list-style-type: none"> - Être infirmier diplômé d'état (IDE) (sans condition de nombre d'années d'exercice préalable), - Être embauché, avec une quotité d'au minimum 0.5 ETP, avec une mission d'IDE en santé au travail (IST), soit au sein d'un service de prévention et santé au travail inter-entreprises ou autonome, soit directement au sein d'une entreprise ou chez un employeur quel que soit son régime d'affiliation (régime général, régime agricole, régimes spéciaux, fonctions publiques). Les IDE bénéficiant d'une promesse d'embauche à ce titre sont éligibles également. - Avoir un médecin du travail tuteur (dérogation possible sur avis du comité pédagogique pour un médecin collaborateur en santé au travail en fin de formation). Ce médecin du travail doit être en charge du suivi de l'effectif de travailleurs auprès duquel l'IST exerce ses missions. Dans des circonstances exceptionnelles à justifier, le comité pédagogique peut donner droit à une dérogation sur ce point, après analyse précise de la situation. - En revanche, ne sont pas éligibles à l'inscription à ce DIU les IDE qui ne seraient retenus que pour un stage, quand bien même sa durée serait supérieure à 105 heures (référence au décret 27 décembre 2022). - Il n'est pas demandé d'autre prérequis que ceux cités dans les conditions d'éligibilité. <p>Les modules de ce DIU sont également ouverts séparément à des infirmiers en santé au travail déjà formés. Dans ce cadre, il n'y a plus d'obligation de médecin tuteur.</p>

Conditions d'inscription : un infirmier qui aurait déjà validé une partie des modules, qu'il ait obtenu ou non un diplôme, et qui souhaiterait obtenir le présent DIU pourra être dispensé de certains modules, via une commission de dispense (composée des membres de la commission pédagogique). Dans tous les cas, les examens de fin d'Année 1 et de fin d'Année 2 devront être validés pour obtenir le diplôme. Ces examens porteront sur l'ensemble du programme, y compris des modules éventuellement dispensés.

Durée de la formation : 2 années universitaires, 240 heures

Calendrier de la formation : année universitaire ; examens écrits en juin chaque année ; mémoire et soutenance orale en septembre de l'année 2

Lieu de la formation : 4 facultés de Médecine partenaires : Clermont Fd, St-Etienne, Lyon 1 et Grenoble

Ouverture en formation initiale (FI) : non

Ouverture en formation continue (RE/FC) : oui

Tarif 1 (tarif plein)	2 500 € par année	Module 1. Connaissance du monde de l'entreprise / Règlementation (32h) : 990 euros Module 6. Promotion de la santé (24h) : 790 euros
Réinscription à l'examen sans suivi de cours	200 €	

Nombre minimal d'inscrits (FI-RE/FC) pour ouverture de la formation : 3 pour l'Université Clermont Auvergne et 15 au total sur les 4 sites (Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Lyon, et Grenoble)

Capacité d'accueil maximale : 15 pour l'UCA (ce nombre pourra être dépassé en fonction de la demande et des capacités d'accueil de chaque centre universitaire)

Période d'inscription / de candidature : jusqu'à 1 mois avant le début de la formation

Contacts : Unité Mixte de Formation Continue en Santé (Scolarités Transversales / Formation Continue)
Téléphone : 04 73 17 80 25 / Courriel : umfcs.medpha@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

La formation théorique du DIU s'organise autour de 10 modules (6 transversaux et 4 par types de risques professionnels), pour un total de 240 heures sur deux ans.

Inscriptions réparties entre les 4 partenaires de manière équitable pour permettre un effectif équilibré entre les facultés partenaires.

Les modules de ce DIU sont également ouverts séparément à des infirmiers en santé au travail déjà formés.

II – Maquette de la formation

	Lieu	Année 1 (modules fixes)	Commun Année 1 et 2*		Année 2 (modules fixes)	Nombre d'heures (CM)	Période
			Année impaire	Année paire			prévisionnelle
Modules transversaux							
1. Connaissance du monde de l'entreprise / Règlementation	Clermont-Ferrand	X				32h	3 ^e semaine de novembre
2. Pratique de l'Infirmier en Santé en Travail							
2.1 Référentiel de compétences et suivi individuel de l'état de santé des salariés : réglementation du suivi (simple / adapté / ou renforcé, visite d'information et de prévention), et Equipe pluridisciplinaire en santé au travail	Saint-Etienne	X				14h	2 ^e semaine de décembre
2.2 Examens complémentaires, Vaccinations et Urgences en milieu de travail	Saint-Etienne		X			14h	3 ^e semaine de janvier
3. Maintien en emploi	Lyon			X		22h	2 ^e semaine de février
4. Accompagnement au mémoire (module réalisé par chaque faculté pour ses inscrits, permettant de valider sujet, objectif, méthodologie, d'accompagner dans l'analyse statistique et le rendu des données – tables, figures, texte)	Clermont-Ferrand	X				16h	5 journées sur deux ans : fin septembre x3 (début Année 1 / début/fin Année 2), fin novembre Année 1, fin janvier Année 2
					X	24h	
5. Recherche documentaire et présentation de données quantitatives, introduction aux méthodes de recherche qualitatives	Grenoble	X				14h	2 ^e semaine de janvier
6. Promotion de la santé	Clermont-Ferrand				X	24h	4 ^e semaine de novembre
Modules par type de risques							
Ces modules présentent chacun les principaux concepts, les spécificités en termes d'évaluation des risques, les effets sanitaires associés à ces risques, les conséquences éventuelles en termes de maintien en emploi, ainsi que des retours d'expérience et des temps de travail en commun sur certaines situations afin d'intégrer au mieux les informations apportées précédemment.							
7. Risques physiques	Grenoble		X			22h	3 ^e semaine de mars
8. Risques psychosociaux et santé mentale	Lyon		X			22h	2 ^e semaine de février
9. Risques chimiques et toxicologie	Grenoble			X		22h	2 ^e semaine de décembre
10. Risques biologiques et horaires de travail	Saint-Etienne			X		14h	3 ^e semaine de mars
Total		76h	58h	58h	48h	240h	
		Année 1 : 134h		Année 2 : 106h			
Pratique professionnelle validante Mise en pratique dans le cadre de l'activité professionnelle	Dans l'entreprise d'embauche	Il s'agit d'un exercice pratique au quotidien de la fonction d'IDEST dans le cadre d'un contrat de travail en bonne et due forme, avec une quotité minimale de 500 heures par an, soit 1000 heures au total sur la durée de la formation. L'employeur attestera de la réalisation des heures de pratiques professionnelles. Les 1000 heures peuvent être lissées sur deux ans sur justificatif.					

Certains modules pourront se faire en présentiel ou distanciel.

Les nouveaux inscrits en 1^{ère} année d'inscription (Année 1) auront systématiquement les modules de réglementation, indispensables à l'exercice du métier d'infirmier en santé au travail (Module 1. Connaissance du monde de l'entreprise / Règlementation (Clermont-Ferrand) et Module 2.1. Pratique de l'Infirmier en Santé en Travail / Référentiel de compétences (Saint-Etienne)), et les modules nécessaires à l'analyse globale de situations (Module 5. Recherche documentaire (Grenoble) et Module 4. Accompagnement au mémoire (dispensé dans chaque ville)).

Les infirmiers en 2^e année d'inscription (Année 2) auront systématiquement le module 5. Promotion de la santé et la poursuite du module d'accompagnement au mémoire.

Les autres modules sont communs aux Années 1 et 2, et seront réalisés alternativement une année sur deux, avec un nombre d'heures équivalents (58 heures au total) :

- Grenoble, alternativement le « module 7. Risques physiques (22h) » les années impaires ou le « module 9. Risques chimiques et toxicologie (22h) » les années paires
- Lyon, alternativement le « module 8. Risques psychosociaux et santé mentale (22h) » les années impaires ou le « module 3. Maintien en emploi (22h) » les années paires
- Saint-Etienne, alternativement le « module 2.2. Examens complémentaires, Vaccinations et Urgences en milieu de travail (14h) » les années impaires ou le « module 10. Risques biologiques / Horaires de travail (14h) les années paires »

*Une année scolaire va de Septembre de l'année n à septembre de l'année n+1. Les années paires sont les années scolaires commençant par une année n paire. Par exemple l'année scolaire 2024-2025 est année paire.

III – Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

	Type d'épreuve	Durée	Période	Validation
Année 1				
Théorie	Examen écrit Questions rédactionnelles ou QROC ou QCM)	2 heures	En juin de chaque année	Noté sur 20 (Note minimale requise de 8/20)
Pratique	Pratique professionnelle validante	500 heures	Sur l'année scolaire	VALIDÉE / NON VALIDÉE)
Année 2				
Théorie	Examen écrit questions rédactionnelles ou QROC ou QCM)	2 heures	En juin de chaque année	Noté sur 20 (Note minimale requise de 8/20)
Pratique	Pratique professionnelle validante	500 heures	Sur l'année scolaire	VALIDÉE / NON VALIDÉE
Soutenance	Soutenance orale publique	10 minutes par stagiaire + 10 minutes de questions du jury	Fin de formation (septembre de l'année 2)	Noté sur 10
	Mémoire écrit	30 pages maximum		Noté sur 10

Les candidats doivent obligatoirement passer leur examen dans leur université d'inscription.

Chaque faculté pose une question par module réalisé.

L'examen écrit dure 2h00 (adaptation marginale possible par le comité pédagogique en fonction de la nature des questions posées).

La moyenne générale est nécessaire pour valider le diplôme (moyenne supérieure à 10/20 aux notes obtenues à la théorie (Année 1 et Année 2) et à la soutenance (soutenance orale et mémoire) – compensations entre écrits et soutenance). En cas de non obtention de la moyenne générale, les modules ayant obtenu une note supérieure à 10/20 sont considérés validés.

En cas d'échec à l'examen écrit :

- Si échec à l'examen écrit de l'année 1 : rattrapage en fin d'année 1 des modules où la moyenne n'a pas été obtenue. En cas de nouvel échec, possibilité de passage en année 2 avec des dettes en termes de modules après avis du jury. Le candidat passera alors l'année suivante successivement l'examen de l'année 2 et le rattrapage de l'année 1.

- Si échec à l'examen écrit de vérification des connaissances de l'année 2 : passage d'un examen de rattrapage « 2^e session » en septembre de l'année 2.
- Si échec au rattrapage de l'année 2 : possibilité de réinscription et passage de l'examen en juin de l'année suivante. Tarif de réinscription à l'examen sans suivi de cours : 200€.
- Pour des situations particulières, le comité pédagogique conserve la possibilité de réaliser une épreuve de rattrapage sous un format oral (jury constitué de 3 membres).

III – Règles de délivrance du diplôme

Les apprenants doivent obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 (Epreuve écrite, validation de la pratique professionnelle, Soutenance)

Les épreuves se compensent entre elles.

En cas d'échec à la première session, une seconde session est prévue.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétences	Module 1	Module 2	Module 3	Module 4
Connaître le monde de l'entreprise et l'organisation de la santé au travail	X			
Maîtriser l'exercice clinique et paraclinique		X		
Connaître et prévenir les principales pathologies au travail			X	
Savoir évaluer les risques professionnels				X

V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etablissement de rattachement	Statut	Qualité	n°UE	Volume horaire (CM)
Frédéric DUTHEIL	UCA	PU-PH	Médecin	1, 4, 6	43h
Gil BOUDET	UCA	Enseignant-chercheur	Ergonome	1, 4, 6	38h
Philippe BOUCHEIX	UCA	PU	Juriste	1	1h
Régis PONCE	OPPBTB	IE	Ingénieur	1	2h
Nicolas CROQUEZ	CHU	IE	Médecin	1	4h
Julie FERROUDJ	MSA	IE	Infirmière	1, 6	2h
Christine THIERUS-BALAGE	CARSAT	IE	Ingénieur	1	3h
Bruno PARMENTIER	Organismes Externes Prévention	IE	Consultant	1	3h
Hortense RAVOUX	MSA	IE	Médecin	1	2h
Emmanuelle SEGUIN	AIST	IE	Préventeur	1	2h
Pascal JOUVIN	AIST	IE	Directeur SSTI	1	2h
Karim ALLOUI	UCA (animalerie)	Technicien	Technicien	1	2h
Delphine BOURGUET	CHU	PH		1	2h

Monique PERRIER-CUSSAC	UCA	Enseignant	Enseignant	1	4h
Damien GRANIER	ANACT-ARACT	IE	Chargé de mission	1	2h
Valentin FLAUDIAS	Université de Nantes	MCU	Psychologue	6	4h
Martine DUCLOS	UCA	PU-PH	Médecin	6	2h
David THIVEL	UCA	PU	Chercheur	6	2h

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 86h

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 20h

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Pr Frédéric DUTHEIL, PU-PH
- M. Gil BOUDET, Enseignant-Chercheur,

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- Dr Vincent LOPEZ, PH, Santé-Travail-Environnement (CHU Clermont-Fd)
- Pr Vincent BONNETERRE, PU-PH, Université Grenoble Alpes / CHU de Grenoble
- Pr Barbara CHARBOTEL, PU-PH, Université Claude Bernard - Lyon 1 / CHU Lyon
- Pr Jean-Baptiste FASSIER, PU-PH, Université Claude Bernard - Lyon 1 / CHU Lyon
- Pr Luc FONTANA, PU-PH, Santé au Travail, Université Jean Monnet / CHU de Saint-Etienne
- Dr Carole PELISSIER, MCU-PH, Santé au Travail, Université Jean Monnet / CHU de Saint-Etienne

VII – Modalités d'admission

Pour être complet, un dossier doit comprendre :

- Une lettre de motivation,
- Un CV
- Une copie du diplôme d'IDE et potentiellement d'autres diplômes indiqués dans le CV
- Une copie d'une pièce d'identité valide
- Un contrat de travail ou une promesse d'embauche
- Une attestation d'acceptation de la qualité de tuteur produite par un médecin diplômé / qualifié en santé au travail, issu de la même structure, ou a minima légitime pour exercer sur l'effectif pris en charge par l'IDEST (prérequis pour la délégation de tâches). Cette attestation précise la quotité de temps d'exercice du médecin tuteur et s'il tutore déjà d'autres étudiants sur la même période.
- Une attestation de prise en charge de la formation par l'employeur

Les dossiers de candidatures font l'objet d'un premier examen au niveau local (complétude du dossier et analyse de chaque demande), puis les inscriptions sont validées début juillet par un comité pédagogique régional composé d'enseignants des 4 sites universitaires partenaires.

Il n'est pas utile de candidater auprès des différentes universités co-organisant le DIU. En revanche, le candidat doit déposer son dossier d'inscription au sein de l'université correspondant à son option préférée. Si cette

option ne pouvait se concrétiser par défaut de place encore disponible, son dossier serait automatiquement proposé à une autre université co-organisatrice du DIU.

Les candidatures issues d'autres régions que la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) seront également étudiées, et une suite favorable leur sera donnée dès lors que le quota maximal n'est pas atteint.

Des dérogations pourront être accordées par le conseil de perfectionnement après examen du dossier.

VIII – Mobilité à l'international

Non concerné

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DIU ne propose pas de module DPC.

Avis favorable du Conseil de Gestion de la composante : 28/10/2024

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 11/02/2025

Validation accordée pour une durée de 3 ans, du 11/02/2025 jusqu'à fin 2026-2027

Signature de la Vice-Présidente Formation, en charge de la CFVU



**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR DE MÉDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES
SÉANCE PLENIÈRE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2024**

Le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales s'est réuni le lundi 28 octobre 2024 à 08 heures, sous la présidence de Monsieur le Professeur Pierre CLAVELOU, Doyen-Directeur de l'UFR.

ORDRE DU JOUR :

2.3 – Formation Continue

Madame ROBERT est invitée à présenter les renouvellements d'habilitations suivants, au titre de l'année universitaire 2024-2025 :

Cursus visé et responsable pédagogique	Objet de la demande
<p>D.I.U. Infirmier(e) en Santé au Travail</p> <p>En présence</p> <p>Responsable pédagogique : Pr Frédéric DUTHIEL</p>	<p>Renouvellement sans modification substantielle</p> <p>I) Autres renseignements Durée de la formation : 2 années universitaires, 240 heures (au lieu de 260)</p> <p>II) Règles de délivrance du diplôme Modification de la maquette de formation pour un total de 240 heures L'intitulé du module « Stage pratique » est remplacé par « Pratique professionnelle validante » avec ajout d'une quantité minimale de 500 heures par an, soit 1 000 heures au total sur la durée de la formation. L'employeur attestera de la réalisation des heures de pratiques professionnelles. Les 1 000 heures peuvent être lisées sur deux ans sur justificatif</p> <p>III) Equipe pédagogique Mise à jour de la liste de l'équipe pédagogique et des heures affectées</p> <p>IV) Composition du jury Mise à jour de la liste du jury avec ajout comme membres extérieurs les responsables des Universités partenaires faisant partie du Comité Pédagogique Régional</p>
<p>D.I.U. Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins</p> <p>En présence</p> <p>Responsable pédagogique : Pr Frédéric DUTHIEL</p>	<p>Renouvellement avec modifications substantielles</p> <p>I) Autres renseignements 1/ Précisions sur les prérequis : Être titulaire du diplôme de docteur en médecine, avoir validé un diplôme d'études spécialisées (DES ou équivalent de ancien régime), et remplir les conditions suivantes : - Avoir au moins trois ans d'inscription au tableau de l'ordre des médecins ou être médecin étranger en Procédure d'Autorisation d'Exercice (PAE) - Et avoir un contrat de travail à 80% temps plein au minimum, dûment enregistré au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en France, avec une mission</p>

<p>de collaborateur médecin, ou, à défaut, une promesse d'embauche, comme collaborateur médecin</p> <p>- Et avoir un médecin tuteur encadrant, lui-même inscrit au Conseil de l'Ordre des Médecins en France, en qualité de médecin du travail (fournir l'attestation signée du médecin tuteur)</p> <p>2/ Modification du nombre d'heures maquettées : 230 heures réparties sur 4 années (194 heures de CM communes région AuRA Année 1 et Année 2 + 36 heures CM Année 3 et Année 4 spécifiques étudiants UCA + Pratiques professionnelles) 3/ Hiérarchisation des tarifs au niveau régional : 4 800€ année 1 et 2 / 1 800€ année 3 et 4</p> <p>II) Maquette de formation Modification de la maquette de formation pour un total de 230 heures L'intitulé du module « Exercice professionnel dirigé » pour les phases sociale et approfondissement est remplacé par « Pratique professionnelle validante » avec ajout d'une quantité minimale de 500 heures par an, soit 2 000 heures au total sur la durée de la phase. L'employeur attestera de la réalisation des heures de pratiques professionnelles. Les 1 000 heures peuvent être lisées sur deux ans sur justificatif.</p> <p>III) Modalités de Contrôle des Connaissances Modification de la durée des épreuves écrites : 2 heures (au lieu de 3) / Ajout de la pratique professionnelle validante</p> <p>IV) Equipe pédagogique Mise à jour de la liste de l'équipe pédagogique et des heures affectées</p> <p>V) Composition du jury Mise à jour de la liste du jury avec ajout comme membres extérieurs les responsables des Universités partenaires faisant partie du Comité Pédagogique Régional</p>	<p>D.U. Relation d'Aide par la Médiation Animale</p> <p>En présence</p> <p>Responsable pédagogique : Pr Laurent GERBAUD</p>	<p>Renouvellement avec modifications substantielles</p> <p>I) Autres renseignements Augmentation du tarif de 5% à la demande de l'Université soit 1732,50€ pour le tarif plein</p> <p>II) Règles de délivrance du diplôme Modification de la moyenne générale requise pour l'obtention du diplôme : 60/120 Ajout d'une mise en situation pratique sur 20 points avec note éliminatoire : <7/20 Modification des notes éliminatoires suivantes : Examen écrit : <20/40 (à la place de <16/40) Mémoire écrit et soutenance : <30/60 (à la place de <24/60)</p> <p>III) Composition du jury Mise à jour de la liste du jury</p>
---	---	--

Après discussion, les membres du Conseil donnent à l'unanimité un avis favorable aux trois renouvellements présentés individuellement (annexes B, C et D – nouvelles maquettes).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 heures 30.

EXTRAIT certifié conforme au registre des délibérations

Clermont-Ferrand, le 18 novembre 2024

 Pierre CLAVELOU
 Doyen - Directeur

ANNEXE
Programme détaillé - DIU Infirmiers en Santé au Travail

 Année 1 (1^{ère} année d'inscription) – exemple d'une année impaire

*Une année scolaire va de Septembre de l'année n à septembre de l'année n+1. Les années paires sont les années scolaires commençant par une année n paire. Par exemple l'année scolaire 2024-2025 est année paire.

Total = 134h

Module fixe (chaque année pour les Années 1) :

4. Accompagnement au mémoire – Clermont-Ferrand – 8h (spécifique aux IDE UCA)			
Date	Heures	Intervenants	Cours
Dernier Vendredi de septembre Année 1 Capacité de la salle ≈60 places (tuteurs invités)	8h00-12h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Initiation aux statistiques Maîtrise des outils informatique : excel, powerpoint Anglais scientifique
	13h00-17h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Projets professionnels individuels. Travail en groupe sur cas concret

Module fixe (chaque année pour les Années 1) :

1. Connaissance du monde de l'entreprise et réglementation – Clermont-Ferrand – 32h30			
Date	Heures	Intervenants	Cours
3^e Lundi de novembre Année 1 Capacité de la salle ≈100 places	9h00-12h00	Frédéric DUTHEIL	Relations travail – santé. Mécanismes lésionnels, exposition aiguë accidentelle, exposition chronique
	12h00-13h00	Frédéric DUTHEIL	Aspects juridiques et éthiques de l'exercice : responsabilité, secret professionnel
	14h00-15h30	Pascal JOUVIN	La médecine du travail dans le régime général, en service inter-entreprises
	15h30-17h30	Gil BOUDET	Principes généraux de prévention du risque professionnel
3^e Mardi de novembre Année 1 Capacité de la salle ≈100 places	8h00-10h00	Frédéric DUTHEIL	Accidents du Travail et Maladies Professionnelles
	10h00-11h00	Gil BOUDET	Statistiques du risque professionnel
	11h00-13h00	Nicolas CROQUEZ	La réparation du risque professionnel
	14h00-14h30	Frédéric DUTHEIL	La réparation du risque amiante
	14h30-15h30	Nicolas CROQUEZ	L' aptitude , le handicap , le reclassement professionnel
	15h30-16h30	Philippe BOUCHEIX	L' entreprise ; les acteurs internes de la prévention , le CHSCT / CSE
	16h30-18h00	Gil BOUDET	DUEVRP-Loi 02 août 2021
3^e Mercredi de novembre Année 1 Capacité de la salle ≈100 places	8h00-8h30	Frédéric DUTHEIL	La médecine du travail dans le régime général, en service autonome
	8h30-9h00	Julie FERROUDJ	La médecine du travail dans le régime agricole (MSA)
	9h00-12h00	Emmanuelle SEGUIN	L' inspection du Travail : rôle et missions
	12h00-13h00	Nicolas CROQUEZ	La médecine du travail dans la fonction publique (hospitalière, d'état, territoriale)
	14h00-16h00	Carole JEANTON Julie FERROUDJ	Dispositifs de prévention dans le régime agricole (MSA)
	16h00-18h00	Régis PONCE	Dispositifs de prévention dans le bâtiment et les travaux publics (OPPBT)

3 ^e Jeudi de novembre Année 1 Capacité de la salle ≈100 places	8h00-10h30	Bruno PARMENTIER	Les organismes externes de prévention
	10h30-12h00	Damien GRANIER	L'ANACT – L'ARACT
	13h00-16h00	Nadège GRANET Christine THIERUS-BALAGE	Dispositifs de prévention dans le régime général de la sécurité sociale et la tarification du risque

Module fixe (chaque année pour les Années 1) :

4. Accompagnement au mémoire – Clermont-Ferrand – 8h (spécifique aux IDE UCA)

Date	Heures	Intervenants	Cours
3 ^e Vendredi de novembre Année 1 Capacité de la salle ≈40 places (tuteurs invités)	8h00-12h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Initiation aux statistiques Maîtrise des outils informatique : excel, powerpoint Anglais scientifique
	13h00-17h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Projets professionnels individuels. Travail en groupe sur cas concret

Module fixe (chaque année pour les Années 1) :

2. Exercice pratique de l'Infirmier en Santé au Travail – Saint-Etienne – 14h

2.1 « Référentiel de compétences et suivi individuel de l'état de santé des salariés : réglementation du suivi (simple / adapté / ou renforcé, visite d'information et de prévention), et Equipe pluridisciplinaire en santé au travail »

Date	Heures	Intervenants	Cours
2 ^e Lundi de décembre Année 1 Capacité de la salle ≈100 places	9h00-13h00	Luc FONTANA Catherine CHAZETTE Nadine RAUCH	Code de déontologie, et éthique, la responsabilité de l'IST, le secret professionnel, le référentiel de compétences l'IST. Le suivi individuel de l'état de santé des salariés La visite d'Information et de Prévention : aspects réglementaires.
	14h00-17h00	Luc FONTANA Catherine CHAZETTE	Retours d'expériences d'IDEST dans différents secteurs d'exercices : services inter-entreprises, service autonomes, MSA, fonctions publiques
2 ^e Mardi de décembre Année 1 Capacité de la salle ≈100 places	9h00-13h00	D. VALENTIN	Equipe pluridisciplinaire en santé au travail : Travailler en pluridisciplinarité
	14h00-17h00	Vincent BOST	Communication interpersonnelle en entreprise

Module fixe (chaque année pour les Années 1) :

5. Recherche documentaire et présentation de données quantitatives, introduction aux méthodes de recherche qualitatives – Grenoble – 14h

Date	Heures	Intervenants	Cours
2 ^e Jeudi de janvier Année 1 Capacité de la salle ≈100 places	9h00-12h30	Sylvette LIAUDY Documentaliste	Introduction Récupération du quizz réalisé en amont du module Pourquoi savoir mener une recherche documentaire est t'il d'une importance majeure pour les l'IDEST (comme pour les médecins et préventeurs du SPST) ? Fonctionnement du Centre de documentation UGA Infos Risques sur les risques professionnels et liés à l'environnement Evaluation du quiz z Recherche documentaire et sources francophones Quand est-il utile de rechercher des sources Anglophones, et comment s'y prendre ?
	13h00-17h30	Sylvette LIAUDY Documentaliste	Rédaction du mémoire Les grandes parties : introduction [contextualisation et objectif], méthode, résultats, discussion Présenter ses sources documentaires et références : ça s'apprend aussi !
2 ^e Vendredi de janvier Année 1 Capacité de la salle ≈100 places	8h30-10h00	Franck BALDUCCI Statisticien	Etablir un questionnaire Intérêt d'utiliser des questionnaires (validés) existants Quand créer son propre questionnaire Règles pour créer un questionnaire. Questions fermées et ouvertes, codage des réponses, etc Erreurs à ne pas commettre Outils (prologiciels de santé au travail, Limesurvey, Sphinx, outils en open access)

			Confidentialité vs anonymat (identification et traçabilité dans le DMST ou questionnaire anonyme sans ré-identification possible?); obligations réglementaires associées
	10h00-12h00	Vincent BONNETERRE	Importance de savoir recueillir, analyser, interpréter, critiquer et présenter des données quantitatives (en sus des données qualitatives), pour les missions des SPST et donc de l'IDEST. L'objectif n'est ni plus ni moins que d'extraire la connaissance utile de l'ensemble des informations recueillies par vous, votre SPST, voire les RH (exemple : statistiques AT/MP, turnover, etc), pour mieux répondre à vos missions. <i>Illustrations notamment en lien avec des mémoires IDEST des années précédentes.</i>
	13h30-16h30	Franck BALDUCCI Statisticien	Présentation de données quantitatives à partir d'Excel (outil disponible pour tous) : statistiques descriptives Décrire la distribution d'une variable (moyenne, médiane, dispersion) Croiser des variables et représenter graphiquement les résultats Identifier des tendances Notions d'analyses univariées et multivariées Introduction aux tests statistiques Analyses transversales versus longitudinales Ce que l'épidémiologie peut faire de plus

Module Commun Année 1 et 2 (ce « module 8. Risques psychosociaux et santé mentale » (22h) est effectué les années impaires et le « module 3. Maintien en emploi » est effectué les années paires – Lyon – 22h également) :

8. Risques psychosociaux et santé mentale – Lyon – 22h

Date	Heures	Intervenants	Cours
2^e Mercredi de février Années impaires (Commun Année 1 et Année 2) Capacité de la salle ≈200 places	9h00-12h00	Jean-Baptiste FASSIER (Mathilde BATAILLE)	Concepts et définitions en santé mentale au travail Facteurs de risques psychosociaux+ évaluation DU
	13h00-18h00	Jean-Baptiste FASSIER Gérald GANDON	Sémiologie Entretien clinique Vignette clinique /filmée
2^e Jeudi de février Années impaires (Commun Année 1 et Année 2) Capacité de la salle ≈200 places	8h00-12h00	Ludivine NOHALES	Tableaux cliniques en santé mentale Grandes lignes de prise en charge
	13h00-14h00	Jean-Baptiste FASSIER	Grandes lignes de prise en charge
	14h00-15h00	Gérald GANDON	Jeux de rôle + debriefing (psychotrauma + Idées suicidaires)
	15h00-18h00	Ludivine NOHALES	Debriefing en grand groupe
2^e Vendredi de février Années impaires (Commun Année 1 et Année 2) Capacité de la salle ≈200 places	08h00-09h30	Gérald GANDON	Organisation de la santé mentale + grands repères de prise en charge
	9h30-11h00	Jean-Baptiste FASSIER	Volet médico-légal
	11h00-12h00	Jean-Baptiste FASSIER Gérald GANDON	Jeux de rôle - reprise du travail après un burn-out
	13h00-14h00	Jean-Baptiste FASSIER	Jeux de rôle transmission IDEST - médecin du travail
	14h00-15h00	Gérald GANDON	1h debriefing du jeu de rôle
	15h00-16h00	Ludivine Nohales	Clôture de la formation

Module Commun Année 1 et 2 (ce « module 2.2. Examens complémentaires, Vaccinations et Urgences en milieu de travail » (14h) est effectué les années impaires et le « module 10. Risques biologiques / Horaires de travail » est effectué les années paires – Saint-Etienne – 14h également) :

2. Exercice pratique de l'Infirmier en Santé au Travail – Saint-Etienne – 14h			
2.2 « Examens complémentaires, Vaccinations et Urgences en milieu de travail »			
Date	Heures	Intervenants	Cours
2 ^e Mercredi de mars Années impaires (Commun Année 1 et Année 2) Capacité de la salle ≈200 places	9h00-13h00	Carole PELISSIER Luc FONTANA	Les Vaccinations en milieu professionnels
	14h00-17h00	Carole PELISSIER Luc FONTANA	Examens complémentaires (BU, ergovision, audiométrie...)
2 ^e Jeudi de mars Années impaires (Commun Année 1 et Année 2) Capacité de la salle ≈200 places	9h00-11h00	Frédéric ROCHE	Examens complémentaires (ECG, spirométrie)
	11h00-12h00	Carole PELISSIER	Questionnaires validés en médecine du travail
	13h00-17h00	Médecin urgentiste	Urgences en milieu de travail

Module Commun Année 1 et 2 (ce « module 7. Risques physiques » (22h) est effectué les années impaires et le « module 9. Risques chimiques et toxicologie » est effectué les années paires – Grenoble – 22h également)

7. Risques physiques – Grenoble – 22h			
Date	Heures	Intervenants	Cours
1 ^{er} Mardi d'avril Années impaires (Commun Année 1 et Année 2) Capacité de la salle ≈200 places	8h45-10h30	Fabien SCARNATO	Les TMS Les TMS : Pathologies - TMS généralités sur les facteurs de risque, le modèle biopsychosocial - TMS Membres supérieurs : épidémiologie, clinique (symptomatologie, tests de provocation, durée moyenne des arrêts, information sur le protocole Saltsa), reconnaissance AT/MP - TMS Membres inférieurs (introduction, car beaucoup plus rares)
	11h00-12h45	Franck SAGELOLI	-TMS du Rachis : pathologies rachidiennes aiguës et chroniques, impact sur l'absentéisme, facteurs de risques et messages clés sur l'évaluation et la prise en charge (les différents « drapeaux »)
	14h-16h	Fabien SCARNATO	Les TMS : Evaluation des risques et suivi individuel - TMS-MS : évaluation des risque et outils disponibles - TMS-Rachis : recommandations SFST pour les travailleurs soumis à la manutention manuelle de charge (prévention primaire = évaluation et prévention des risques ; prévention secondaire = suivi individuel et dépistage ; Prévention tertiaire = retour au travail et MEE) Les TMS : MEE - Spécificités du MEE avec les TMS (Démarche avec Agefiph, Cap Emploi, ...)
	16h15-18h00	Virginie JOSSELIN F. CHASTEL-JULIEN Marielle FORCELLA	Les TMS : Retour d'expérience TMS en milieu hospitalier (50 mn) ; puis TMS en milieu industriel (place de l'IDEST, quels outils, ...) (50 mn)
1 ^{er} Mercredi d'avril Années impaires (Commun Année 1 et Année 2) Capacité de la salle ≈200 places	8h00-12h00	Cédric AUBERT	Bruit - Définition ; Risques : Rappels physiologiques sur l'audition et effets auditifs et extra auditifs du bruit - Réglementation et évaluation des risques (métrologies) - EPC et EPI - Suivi médical. (NB : le cours sur l'audiométrie proprement dit est réalisé au sein du module « exercice pratique de l'IDEST » réalisé à St Etienne)
	13h30-16h30	David DRAI	Rayonnements ionisants Rayonnements ionisants : Définitions, concepts - Définitions, concepts (radioactivité, types de rayonnements, types de sources) - Secteurs et activités exposantes en France Rayonnements ionisants : Risques sanitaires - Effets déterministes (lésions doses dépendantes à court terme ou différés) et « stochastiques » (augmentation du risque de certains cancers) - Focus sur le risque de cataracte professionnelle

			- Risque de contamination interne Rayonnements ionisants : Réglementation et contrôles - Points clés de la réglementation : résumé de ce qui est opposable (obligations de l'employeur, SPST, salariés ; personnes compétentes en radioprotection, zonages, évaluation des risques, ...) ; rôles des intervenants externes ASN et IRSN Rayonnements ionisants : Suivi individuel - SIR, suivi dosimétrique, situation des femmes enceintes Rayonnements ionisants : Evaluation des risques - Les grands principes, et exemples d'analyses de poste au CHUGA Rayonnements ionisants : Gestion du risque - Focus sur les spécificités des EPI (tabliers plombés, lunettes plombées, cache-thyroïde, etc)
	16h30-17h30	Catherine CHAZETTE	Rayonnements ionisants : Retour d'expérience - Procédure concernant la protection des femmes enceintes potentiellement exposées aux RI, et gestion de la décontamination par les IDEST en centre de recherche classé installation nucléaire de base (INB)
1^{er} Jeudi d'avril Années impaires (Commun Année 1 et Année 2) Capacité de la salle ≈200 places	8h00-08h45	Vincent BONNETERRE	Vibrations Définition (vibrations ensemble du corps et système mains-bras) / Effets sanitaires / Réglementation / Evaluation et prévention des risques
	8h45-10h15	Emmanuelle PERIS	Ambiances thermiques - Physiologie des échanges thermiques du corps humain - Travail au chaud, travail au froid et risques associés - Réglementation, recommandations, dispositions spécifiques (BTP) - Evaluation des risques et prévention - Températures extrêmes, dispositif pénibilité et compte personnel de prévention
	10h30-12h30	Anne PERRIN Catherine CHAZETTE Vincent BONNETERRE	Champs Electromagnétiques (CEM) - Définition, gammes de fréquence, sources d'exposition - Effets sanitaires - Réglementation - Evaluation des risques : la métrologie jamais en première intention ! Quand la métrologie est-elle utile ? - Retour d'expérience ILL et ESRF : évaluation des risques, et information des travailleurs et intervenants extérieurs - Cas particuliers des porteurs de dispositifs implantables (cardiaques, pompes à insuline, etc)
	13h00-14h00	Michel LEBRUN	Métrologie des risques physiques - Principes de métrologie des vibrations (ensemble du corps, système main-bras), ambiances thermiques, éclairage dans une finalité de prévention des risques professionnels. Illustrations
	16h30-17h00	Vincent BONNETERRE	Conclusion et évaluation du module

Examen écrit Année 1 – 2h
2e jeudi de juin 14h-16h

Rattrapage Examen écrit Année 1
2e mercredi de septembre

Programme détaillé - DIU Infirmiers en Santé au Travail

Année 2 (2^e année d'inscription) – exemple d'une année scolaire paire

*Une année scolaire va de Septembre de l'année n à septembre de l'année n+1. Les années paires sont les années scolaires commençant par une année n paire. Par exemple l'année scolaire 2024-2025 est année paire.

Total = 106h

Module fixe (chaque année pour les Années 2) :

4. Accompagnement au mémoire – Clermont-Ferrand – 8h (spécifique aux IDE UCA)			
Date	Heures	Intervenants	Cours
Dernier Vendredi de septembre Début Année 2 Capacité de la salle ≈60 places (tuteurs invités)	8h00-12h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Initiation aux statistiques Maîtrise des outils informatique : excel, powerpoint Anglais scientifique
	13h00-17h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Projets professionnels individuels. Travail en groupe sur cas concret

Module fixe (chaque année pour les Années 2) :

5. Promotion de la santé en santé au travail – Clermont-Ferrand – 25h			
Date	Heures	Intervenants	Cours
4 ^e Mercredi de novembre Année 2 Capacité de la salle ≈100 places	8h00-10h00	Martine DUCLOS	Activité physique – Sédentarité : Définition : Activité physique, inactivité physique, sédentarité Epidémiologie de la sédentarité et de l'inactivité physique Physiopathologie de la sédentarité Effets sur la santé
	10h00-11h40	Frédéric DUTHEIL	La sédentarité au travail : un risque professionnel majeur Des moyens d'actions ? La mobilité active pour se rendre au travail
	11h40-12h00	Gil BOUDET	Les méthodes d'évaluation de la sédentarité au travail : - subjectives (déclaratives) - objectives (mesures)
	14h00-16h00	Frédéric DUTHEIL	Prévention du risque cardiovasculaire
	16h00-18h00	Gil BOUDET	Astreinte cardiaque et méthodes d'évaluation de l'activité physique au travail : - subjectives (déclaratives) - objectives (mesures)
4 ^e Jeudi de novembre Année 2 Capacité de la salle ≈100 places	8h00-10h00	Frédéric DUTHEIL	Nutrition
	10h00-10h30	Frédéric DUTHEIL	Sommeil : Physiologie du sommeil
	10h30-11h30	Gil BOUDET	Sommeil, vigilance et risque professionnel
	11h30-12h00	Claire SEROLE	Tests psychotechniques
	13h00-16h00	Valentin FLAUDIAS	Les addictions (tabac, alcool, cannabis, autres drogues)
	16h00-18h00	Frédéric DUTHEIL	Tabagisme et Médecine du travail
4 ^e Vendredi de novembre Année 2 Capacité de la salle ≈100 places	8h00-12h00	Monique PERRIER CUSSAC	Les dispositifs de lutte contre les drogues et la toxicomanie
	12h00-13h00	Frédéric DUTHEIL	Alcool : alcoolisation aiguë en entreprise / prise en charge en milieu du travail (séance questions – réponses)
	14h00-17h00	Anne TISSERAND	Addiction : Réglementation tabac et alcool en entreprise / Incidence sur l'aptitude

Module fixe (chaque année pour les Années 2) :

4. Accompagnement au mémoire – Clermont-Ferrand – 8h (spécifique aux IDE UCA)

Date	Heures	Intervenants	Cours
4 ^e Vendredi de janvier Année 2 Capacité de la salle ≈40 places (tuteurs invités)	8h00-12h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Initiation aux statistiques Maîtrise des outils informatique : excel, powerpoint Anglais scientifique
	13h00-17h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Projets professionnels individuels. Travail en groupe sur cas concret

Module Commun Année 1 et 2 (ce « module 3. Maintien en emploi » (22h) est effectué les années paires et le « module 8. Risques psychosociaux et santé mentale » est effectué les années impaires – Lyon – 22h également) :

3. Maintien en emploi – Lyon – 22h

Date	Heures	Intervenants	Cours
2 ^e Mercredi de février Années paires (Commun Année 1 et Année 2) Capacité de la salle ≈200 places			Cadre normatif, rôle des acteurs, enjeux
	8h00-9h00	Régis BADEL Médecin du travail	Définition et enjeux Définition, statistiques, plan nationaux et régionaux, Démographie/vieillesse, situation internationale Enjeux politiques - De qui est-ce le problème? Politiques publiques et enjeux
	9h00-11h00	Régis BADEL Médecin du travail	Cadre normatif Droit du travail, droit de la SS, fonctions publiques
	11h00-13h00	Valérie François (AGEFIPH)	Rôle des acteurs médicaux et non médicaux Médecins du travail, médecin généraliste, médecin de sécurité sociale, autres médecins, employeurs, assurance maladie, MDPH, AGEFIPH / FIFHP, DREETS, CAP EMPLOI / SAMETH Cellules de prévention de la désinsertion professionnelle
	14h00-15h00	Mohamed SAOUD Médecin psychiatre	Enjeux philosophiques, psychologiques et éthiques Autonomie, information et responsabilité des personnes accompagnées ; posture de l'accompagnant
			Handicap, capacités fonctionnelles, aptitude médicale au travail
	15h00-16h00	Valérie François (AGEFIPH)	Handicap Cadres conceptuels (CIF, PPH) ; évaluation ; institutions (MDPH, AGEFIPH / FIFHP, CAP EMPLOI / SAMETH)
	16h00-17h00	Caroline BEAUDELOT Cancérologue / médecin du travail	Capacités fonctionnelles et aptitude médicale au travail Capacités physiques, cognitives, sensorielles ; enjeux et limites de l'évaluation des capacités fonctionnelles Rééducation fonctionnelle (principes, modalités, acteurs) Aptitude médicale au travail
2 ^e Jeudi de février Années paires (Commun Année 1 et Année 2) Capacité de la salle ≈200 places			Pathologies
	8h00-10h00	Emmanuelle CHALEAT Médecin rééducateur	Appareil locomoteur Lombalgies et lombosciatalgies, TMS du membre supérieur, maladies inflammatoires de l'appareil locomoteur
	10h00-11h00	Emmanuelle CHALEAT Médecin rééducateur	Rééducation de l'appareil locomoteur
	11h00-13h00	Ludivine NOHALES Médecin psychiatre	Santé mentale & risques psychosociaux Risques psychosociaux : définition, évaluation Anxiété, dépression, trouble de stress post-traumatique, épuisement professionnel, psychoses
	14h00-15h00	Caroline BEAUDELOT Cancérologue / médecin du travail	Cancers Cancer du sein, hémopathies, autres cancers
15h00-17h00	Sébastien BOULOGNE Médecin neurologue	Maladies neurologiques et cardiovasculaires, autres pathologies Epilepsie, sclérose en plaques, maladies coronariennes, diabète (MICI ?)	
2 ^e Vendredi de février Années paires (Commun Année 1 et Année 2)			Pratique du maintien en emploi et retours d'expérience
	8h00-9h00	Nathalie VALLET-RENART Association "entreprise et cancer"	Expériences d'entreprises

Capacité de la salle ≈200 places	9h00-11h00	Clémence DENIS Ergonome	Expériences de cellules de prévention de la désinsertion professionnelle
	11h00-12h00	Marie-Line COULOMB Ergonome	Le maintien en emploi dans le PRST4 de la région Auvergne-Rhône-Alpes
	13h00-14h00	Gérald GANDON Médecin psychiatre	Rôle des CRPPE dans le maintien en emploi
	14h00-15h00	Anita AUDOUIN Psychologue	Approche collective de prévention de l'usure professionnelle : méthodologie ANACT/ARACT
	15h00-17h00	Marion LAMORT-BOUCHE Médecin généraliste	Cas cliniques complexes ; CORAT - coordination du retour au travail

Module Commun Année 1 et 2 (ce « module 10. Risques biologiques / Horaires de travail » (14h) est effectué les années paires et le « module 2.2. Examens complémentaires, Vaccinations et Urgences en milieu de travail » est effectué les années impaires – Saint-Etienne – 14h également) :

10. Risques biologiques / Horaires de travail – Saint-Etienne – 14h

Date	Heures	Intervenants	Cours
2^e Mercredi de mars Années paires (Commun Année 1 et Année 2) Capacité de la salle ≈200 places	9h00-13h00	Carole PELISSIER Luc FONTANA	Horaires de travail et effets sur la santé
	14h00-17h00	Carole PELISSIER Luc FONTANA	Risques biologique
2^e Jeudi de mars Années paires (Commun Année 1 et Année 2) Capacité de la salle ≈200 places	9h00-13h00	Carole PELISSIER Luc FONTANA	Situation de contagé
	14h00-17h00	Pierre CARCASSET	Etudes observationnelles

Module Commun Année 1 et 2 (ce « module 9. Risques chimiques et toxicologie » (22h) est effectué les années paires et le « module 7. Risques physiques » est effectué les années impaires – Grenoble – 22h également)

9. Risques chimiques et toxicologie – Grenoble – 22h

Date	Heures	Intervenants	Cours
1^{er} Mardi d'avril Années paires (Commun Année 1 et Année 2) Capacité de la salle ≈200 places			Evaluation du risque chimique : généralités
	8h00-10h00	Ingénieur HSE	Evaluation des dangers - Etiquetage (réglementation CLP, étiquetages) - Fiche de données de sécurité Introduction aux risques et à leur évaluation - Risque incendie / explosion - Risques hypoxie (intervention en milieu confiné) et gaz asphyxiants (CO ₂ , CO, H ₂ S, HCN...) - Risques toxiques Document unique d'évaluation des risques, appliqué au risque chimique - Traçabilité du risque chimique au niveau individuel : DMST et thésaurus des expositions professionnelles
	10h00-12h00	Renaud PERSOONS	Evaluation des expositions (cours illustré de situations pratiques) Etudes de poste Métrologie atmosphérique - Quelles sont les indications ? - Rôles de l'employeur, de l'équipe pluridisciplinaire du SPST, et d'intervenants externes - Quels sont les outils (prélèvements passifs, actifs, dispositifs de mesure et lecture directe de concentrations de polluants) - Qui paye ? - Comment établir une stratégie pertinente de métrologie atmosphérique ? - Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP 8h et court terme 15 mn), réglementaires (contraignantes ou indicatives) et non réglementaires. Quelle signification et comment se renseigner sur ces valeurs ?

			<ul style="list-style-type: none"> - Interprétation et restitution des résultats - Périodicité des contrôles le cas échéant <p>Surveillance biologique de l'exposition, et valeurs limites biologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concepts de bases pour envisager la biométrie : Toxicocinétique (Pénétration, distribution, métabolisme, élimination) - Quelles sont les indications de la biométrie ? - Rôles de l'employeur, de l'équipe pluridisciplinaire du SPST, et d'intervenants externes - Qui paye ? - Quels sont les matrices biologiques utilisées en milieu professionnel parmi celles théoriquement utilisables ? - Comment établir une stratégie pertinente de biométrie ? - Valeurs limites biologiques. Quelle signification et comment se renseigner sur ces valeurs ? - Interprétation et restitution des résultats ; IBE et secret médical - Périodicité des contrôles le cas échéant <p>Quelles ressources ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de mesure - Laboratoires d'analyses
	14h00-15h00	Intervenant INRS	Logiciels d'évaluation du risque chimique (SERICH, INRS)
	15h00-16h00	Renaud PERSOONS Valérie REVERCHON	Retour d'expérience <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance de l'exposition aux CMR en entreprise : rôle de l'équipe médicale et paramédicale - En milieu hospitalier (Gaz anesthésiques ou autre exemple)
	16h00-17h00	Renaud PERSOONS Valérie REVERCHON	Travail en groupe sur une situation proposée par l'intervenant
1^{er} Mercredi d'avril Années paires (Commun Année 1 et Année 2) Capacité de la salle ≈200 places			Toxicologie respiratoire (voies aériennes supérieures, poumon)
	8h00-10h00	Vincent BONNETERRE	<p>Rappels anatomiques, physiologiques et physio-pathologiques Les différents types de polluants (particules solides, vapeurs, gaz ; définition d'un aérosol) et leur pénétration dans l'arbre respiratoire ; définition des nanoparticules</p> <p>Les principales pathologies respiratoires non cancéreuses liées au travail : épidémiologie, présentation clinique illustrée (nombreux cas cliniques), éléments du diagnostic de l'origine professionnelle</p> <p>Cancers respiratoires : sinus de la face, poumon, plèvre</p> <p>Volet médico-légal / AT & MP</p>
	10h00-11h30	Vincent BONNETERRE	<p>Suivi médical : objectifs et outils</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signes fonctionnels (et signes physiques) - Troubles obstructifs : place de la débitmétrie longitudinale, de la spirométrie, perspectives sur les nouveaux outils - Analyse individuelle et analyse collective - Suivi post exposition et post professionnel (poussières de bois, amiante, silice)
	11h30-12h00	Vincent BONNETERRE	<p>Maintien en Emploi et pathologies respiratoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cas des pathologies respiratoires allergiques
	14h00-15h00	Ingénieur HSE	<p>Prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 principes de prévention et spécificités / risque respiratoire - Ventilation / aspirations - Les EPI respiratoires : quels masques pour quelle situation ?
	15h00-16h00	Jacques PIOLLAT Hélène BELLON	<p>Evaluation des risques appliquée à un toxique respiratoire. Travail en groupe sur une situation proposée par l'intervenant. Au moins une des situations suivantes sera traitée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposition à des poussières naturelles organiques se déposant principalement dans les VADS (poussières de bois, poussières de farine) - Exposition à des poussières naturelles minérales (silice) - Exposition à des polluants chimiques inorganiques ou organiques, solubles ou insolubles, et leurs effets
	16h00-17h00	Jacques PIOLLAT Hélène BELLON	<p>Retour d'expérience</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cas cliniques d'accident d'inhalation dans l'industrie chimique ; protocoles de prise en charge et formations réalisées par les IDE pour le personnel de la plateforme chimique et les sous-traitants vis-à-vis des irritants respiratoires.

1^{er} Jeudi d'avril Années paires (Commun Année 1 et Année 2) Capacité de la salle ≈200 places			Risques toxiques cutanés, oculaires et systémiques
			Dermatologie et risques toxiques professionnels
	8h00-8h40	Pauline Pralong	Les principales pathologies cutanées liées au travail : dermatites de contact d'irritation et allergiques. Présentation clinique et éléments du diagnostic de l'étiologie professionnelle. Comment l'IDEST peut-elle initier la démarche diagnostique ? Cas cliniques incluant les conséquences en termes de maintien en emploi
	8h40-9h10	Intervenant à identifier	Prise en charge des brûlures cutanées
	9h10-9h30	Ingénieur HSE	Les EPI cutanés
	9h30-10h00	Pauline PRALONG Vincent BONNETERRE	Travail en groupe sur une situation proposée par l'intervenant. Au moins une situation traitée parmi : secteur de la coiffure, de l'entretien, allergies aux gants, etc
			Œil et risques toxiques professionnel
	10h00-10h50	Assistant Ophtalmologie	Risques accidentels oculaires (risques chimiques, lasers, risques mécaniques, coup d'arc et kératite, ...) et conduite à tenir pour les premiers secours / brûlures et traumatismes oculaires
	10h50-11h10	Vincent BONNETERRE	Pathologies oculaires professionnelles
	11h10-11h40	Vincent BONNETERRE	Pathologies de la vision et maintien en emploi
	11h40-12h00	Ingénieur HSE	Les EPI oculaires +/- démonstration des différents EPI par un vendeur
			Effets systémiques
	14h00-15h30	Vincent BONNETERRE	Effets systémiques : reprotoxiques, hépatiques, néphrotoxiques, neurotoxiques (points essentiels et cas cliniques) et introduction aux biomarqueurs d'effet
	15h30-17h00	Vincent BONNETERRE	Cancers professionnels non respiratoires (facteurs de risques, épidémiologie, surveillance post exposition / post professionnelle, consultations de recours, cas cliniques)
	17h00-17h30	Vincent BONNETERRE	Travail en groupe sur une situation proposée par l'intervenant
17h30-18h00	Vincent BONNETERRE	Synthèse du module : les messages clés pour la pratique de l'IDEST	

Examen écrit Année 2 – 2h
2e jeudi de juin 14h-16h

Rattrapage Examen écrit Année 2
2e mercredi de septembre

Soutenance orale publique

4. Accompagnement au mémoire – Clermont-Ferrand – 8h (spécifique aux IDE UCA)

Date	Heures	Intervenants	Cours
Dernier Vendredi de septembre Fin Année 2 Capacité de la salle ≈60 places (tuteurs invités)	8h00-12h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Initiation aux statistiques Maîtrise des outils informatique : excel, powerpoint Anglais scientifique
	13h00-17h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Projets professionnels individuels. Travail en groupe sur cas concret

NB : Toutes les dates, horaires, et intervenants sont à titre indicatif et le comité pédagogique se réserve le droit d'adapter en fonction d'évènements (congrès ou autres évènements coïncidant avec des dates de cours ou d'examen) ou de disponibilités des intervenants.